

EXPRESSION POLITIQUE – DECEMBRE 2017

Retrouvez les tribunes politiques sur le Crépy mag & infos et sur le site internet www.crepyenvalois.fr.

GROUPE BRUNO FORTIER **TEXTE DE M. WOLSKI**

En mon absence, le conseil municipal a choisi de retoquer la vente de l'ex Trésorerie –rue du Général Leclerc - et le projet de M. Jehan.

Quelle vue courte !! Un peu d'histoire.

Ce quartier a été dessiné - en 1883 - d'un seul tenant par Albert Delafosse. Grandes parcelles, maisons bourgeoises en pierre de taille et briques... telles sont les caractéristiques de ce quartier dit des Capucins. Pour moi, un patrimoine à protéger. Adopté en 2007, le plan local d'urbanisme (PLU) autorise une urbanisation accrue sur cette parcelle. Sans parler de la loi de Cécile Duflot. L'intérêt du projet de M. Jehan ? Rénovation soignée de la Trésorerie - l'intérieur est très dégradé -, suppression d'une des trois dépendances, résurgence d'un jardin aujourd'hui bitumé et construction limitée (rez-de-chaussée + combles).

Au total : 13 logements, selon l'offre. Le risque aujourd'hui ? Voir un promoteur déposer un dossier avec 1 000 à 1 500 m² de surface de plancher créés. Le PLU l'y autorise(rait).

Ce risque-là, je ne voulais pas le prendre. Mais, le conseil municipal, oui, apparemment. Dans les tuyaux, déjà, il y a quelques semaines, la construction ex nihilo de 25 appartements à cheval sur la parcelle de la Trésorerie et celle voisine de la Mairie.

Les élus du groupe Bruno Fortier
À Crépy, notre parti c'est vous.

GROUPE ARNAUD FOUBERT **TEXTE DE M. ETIENNE**

Le maire désavoué par sa propre majorité.

Le conseil municipal a rejeté la délibération visant la vente des ex-locaux de la police municipale et de la Trésorerie en vue d'une opération immobilière au prix de 552 000€ pour plus de 750m² habitables et 2500m² de terrain. Nous ne contestons pas un projet visant à construire de nouveaux logements mais les conditions voulues par le maire.

Il nous proposait d'accepter la vente à un promoteur choisi directement par lui, sans transparence, sans aucune estimation extérieure (celle des Domaines notamment), avec des conditions juridiques et financières très favorables au promoteur, et rarement vues dans une promesse de vente.

Compte tenu des débats suscités, un vote à bulletin secret a rejeté la proposition du maire. Je remercie les élus de tous bords, qui ont eu le courage de défendre les intérêts publics de notre collectivité.

Ceci est l'occasion de rappeler que Bruno Fortier a engagé en 2015 une étude d'urbanisme de 432 000€, qu'il a fallu abandonner car inutile mais qui a coûté plus de 250 000€, sans aucun résultat.

Comme beaucoup de conseillers d'opposition ou de la majorité, nous nous interrogeons et sommes très inquiets sur les actes de gestion que le maire prend au nom de notre Ville.

Groupe avec Arnaud Foubert Crépy avance, UMP-UDI-Modem.

GROUPE JÉRÔME FURET

TEXTE DE J.FURET

Le jeudi 19 octobre, Bruno Fortier a été mis en minorité par une majorité d'élus du conseil municipal. Qu'il soit désavoué par des conseillers de l'opposition n'est évidemment pas une première. Mais que cinq élus – au moins – de sa majorité votent contre l'une de ses propositions, c'était du jamais vu !

Ce vote s'est déroulé à bulletins secrets. Ce qui signifie que plusieurs élus de l'équipe Fortier – ce maire sans étiquette mais qui a ouvertement soutenu les candidats des Républicains lors des dernières élections sénatoriales – ne sont pas d'accord avec lui.

Mais qu'ils ont besoin d'un vote à bulletins secrets pour le lui dire. Voilà qui en dit long sur le courage de certains et sur l'ambiance qui règne au sein de la majorité municipale...

Ce soir-là, les débats portaient sur la vente du bâtiment qui abritait encore récemment la trésorerie et la police municipale. Le maire voulait vendre cet ensemble de 750 m² pour 552 000 euros. Une somme qui, pour nous, ne correspond pas du tout à la réalité du marché.

Nous le lui avons dit. Et ses « amis » aussi...

Les élus du groupe le meilleur pour Crépy vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année !

Le groupe des élus de gauche du « Meilleur pour Crépy »

GROUPE JEAN-PAUL LETOURNEUR

TEXTE DE JEAN-PAUL LETOURNEUR

Le 19 octobre dernier, suite à un débat intense et inhabituel, entre le Maire et toutes les oppositions coalisées, j'ai demandé et obtenu un vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal devait se prononcer sur la vente amiable d'un bel immeuble communal, très bien situé. Il s'agissait des locaux de l'ancienne perception et de l'ancien poste de police, édifiés sur 2500 m² de terrain, pour le prix de 552 000 €.

L'opacité de l'opération et l'amateurisme de ses acteurs ont provoqué une levée de boucliers ! Sur les deux offres, 550 et 552 000 €, il était impossible de connaître l'identité de l'amateur évincé. L'amateur retenu avait des exigences démesurées de conditions et de délais de paiement. **L'amateur évincé pour 2 000 € proposait peut-être, un paiement comptant ?**

Le mutisme du Maire, contredit à nouveau ses promesses électorales de transparence. Il est regrettable, que pour ce genre de transaction, la vente aux enchères ne soit plus obligatoire. **L'ancien système ne permettait pas ces petits arrangements entre amis de notre époque.**

Je salue mes collègues de la majorité qui ont voté contre et, dans une moindre mesure ceux qui se sont abstenus. Résultat du vote 15 contre, 3 abstentions, 13 pour.

Ce dossier mérite un suivi attentif.

Jean-Paul LETOURNEUR
Conseiller départemental de l'Oise FRONT NATIONAL
Conseiller municipal de Crépy-en-Valois

GROUPE MICHEL HOULLIER

TEXTE DE M. HOULLIER

Encore une fois, le Maire a été mis en difficulté lors du dernier Conseil Municipal.

En effet, il a voulu faire voter la vente des bâtiments de l'ancienne Police Municipale et de la maison bourgeoise attenante où était logé le service des impôts.

Le prix de vente de cet ensemble, sur un terrain de 2500m² en plein centre-ville, a été conclu entre le Maire et le Promoteur pour un montant de 552.000 euros.

Nous nous sommes opposés violemment à cette proposition et avons demandé au Maire de retirer cette demande et de refaire des consultations élargies pour obtenir un meilleur prix... il a tout simplement refusé.

Nous avons donc demandé le vote à bulletin secret de cette résolution ! Bien nous en a pris, car le résultat a été sans équivoque: 15 contre 12 pour et 3 abstention.

Ce dossier mal préparé, semblait tellement suspect, que certains Conseillers de la Majorité, 8 en l'occurrence, l'ont rejeté. C'est un revers terrible pour le Maire qui vient de perdre une fois de plus la confiance de sa majorité.

Nous serons toujours très vigilant aux dépenses ou transactions financières faites par le Maire, car c'est avec l'argent des Crépynois, notre argent, qu'il négocie, il ne faut pas qu'il l'oublie.

Michel Houllier (groupe En avant pour Crépy-en-Valois)